

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, puisque le député a parlé de manque de franchise en posant sa question . . .

Une voix: Il rapportait vos paroles.

M. Trudeau: . . . je lui ferai remarquer qu'il a manqué énormément de franchise l'autre jour à la Chambre quand il a affirmé posséder des preuves que le gouvernement avait provoqué un gâchis en recourant à la loi sur les mesures de guerre. Le solliciteur général l'a mis au défi de produire ces preuves, en privé ou en public, mais le député a bien sûr battu en retraite, comme à son habitude.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Encore une fois, madame le Président, je dois expliquer avant de répondre que je préférerais ne pas divulguer la teneur de l'entretien privé, mais comme le député en a de toute évidence été informé—j'ignore par qui—et qu'il nous demande de déposer des documents, et comme le député de Provencher a déclaré posséder la preuve écrite que le gouvernement canadien n'avait pas demandé ce qu'il soutient avoir demandé, je le prierais de déposer sa preuve écrite s'il est si sûr de son fait.

Pour en revenir à la question, madame le Président, je ne serais pas surpris que le premier ministre britannique ait dit à M. Pym, qui est censé me l'avoir dit, qu'elle n'avait pris connaissance de l'ensemble des propositions canadiennes que le 6 octobre, comme l'a dit, sauf erreur, le député, puisque ce n'est qu'à cette date que fut rendu public l'ensemble de nos propositions. Tant qu'il n'a pas été dévoilé dans sa forme définitive, personne ne savait, même pas moi, précisément ce qu'il renfermerait. Nous savions quelles dispositions nous voulions y voir figurer car nous répétons depuis des années qu'il devrait renfermer une charte des droits et une formule de rapatriement. Nous savions également ce que nous avions demandé aux provinces d'accepter en juin, mais nous ne savions pas l'été dernier, avant la réunion de septembre, ce que renfermerait effectivement la résolution définitive, si on y trouverait une législation sur la famille, une charte, certaines dispositions sur le poisson ou autre chose. Nous ne le savions pas jusqu'à ce que les pourparlers soient terminés.

Sous ce rapport, je ne peux pas en vouloir aux Britanniques d'affirmer qu'ils ignoraient ce que renfermerait l'ensemble des mesures quand je me suis entretenu avec le premier ministre de la Grande-Bretagne en juin; je ne le savais pas moi-même. Les Canadiens savaient ce que nous espérions y trouver et ils savaient que nous avions demandé aux provinces d'agir avant septembre du moins en ce qui concerne la série de mesures pour le peuple où figurait la charte. C'était clair, mais pas avant que la motion ne soit proposée. Les députés de mon propre parti ignoraient ce que renfermerait la motion jusqu'à ce que nous la débattions au caucus et au cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Pour revenir à la question de savoir si l'on s'est engagé à présenter la résolution au Parlement britannique à Westminster ou encore à faire adopter la résolution par le Parlement britannique à Westminster, le premier ministre pourrait-il nous préciser—et je ne doute pas qu'il soit maintenant entièrement disposé à le faire—si le ministre britannique, le très honorable Francis Pym, a déclaré à l'un des ministres canadiens présents à la réunion du 19 décembre que le gouvernement de Westminster ne dispose pas mais propose de laisser le Parlement britannique disposer lui-même, surtout quand il s'agit de questions constitutionnelles?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne marquerais certes pas cette citation précise du sceau de mon approbation, mais quiconque s'y connaît en matière de régime parlementaire libre sait que c'est le cas. Le premier ministre de la Grande-Bretagne et les ministres de son cabinet qui ont discuté avec nos ministres peuvent très bien être de cet avis. Depuis octobre, je dis qu'ils avaient décidé de ne jamais se préoccuper du fond de la question, mais qu'ils savaient bien que si le fond était plus compliqué, la question serait plus longue à régler. Cela ne constitue aucunement une menace. Cela découle simplement de la connaissance du processus parlementaire qui fait qu'il est plus difficile de régler une question lorsque le gouvernement n'a pas l'appui unanime de la Chambre.

● (1440)

ON DEMANDE S'IL A ÉTÉ QUESTION DE LA CHARTE DES DROITS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser d'autres questions au premier ministre au sujet de cette rencontre du 19 décembre. Il semble que ce qui s'y est dit ne soit pas tout à fait conforme à ce que le premier ministre nous en dit jusqu'à maintenant. Je voudrais que le premier ministre me dise si le très honorable M. Pym lui a fait savoir que les membres des deux chambres à Westminster hésitaient à prendre une initiative qui, selon eux, relevait exclusivement des Canadiens, à savoir inclure une charte des droits dans leur constitution.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne comprends pas ce que le député veut dire lorsqu'elle affirme que je prends maintenant le contre-pied, dans mes déclarations, de ce qui s'est dit à la réunion de décembre. Pourrait-elle préciser sa pensée?

Mme le Président: Le député de Kingston et les Îles a une question supplémentaire à poser.

Mlle MacDonald: Madame le Président, ce n'est pas une question supplémentaire. Je ne fais que reposer ma question.

Je voudrais simplement demander au premier ministre—si les députés de son parti veulent bien écouter—si le très honorable Francis Pym lui a effectivement fait savoir que les membres des deux Chambres du Parlement de Westminster hésitent à faire quelque chose qu'ils estiment comme étant du ressort des Canadiens, notamment en ce qui concerne la charte des droits.